



La LETTRE de l'ACPERVIE - SOS MATERNITE

N °199 septembre 2020

Directeur de publication : François

Association des Chrétiens Protestants & Évangéliques pour le Respect de la VIE

1, H. des Loges - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01.34.72.87.67 - CCP 11 825 95 K Paris - ISSN 0762-7971

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Rapport moral sept. 19 sept. 20. (F. Volff)

Le jour de l'ouverture du débat sur la loi "Bioéthique" à la Chambre des Députés, le 20 septembre, l'ACPERVIE envoie un courriel à tous ces "élus du peuple". Nous déplorons l'interdiction pour une mère de récupérer ses embryons en cas de décès du mari (cas de Marie Pires, le mari est mort en allant la voir à la clinique où elle attendait l'implantation des embryons, ce qui fut refusé par le transplanteur). Détail des vices de ce texte dans "Fourre-tout bioéthique", (Lettre 195). Madame Emmanuelle Ménard "remercie pour les réflexions que vous lui avez transmises. Soyez assuré qu'elle s'opposera avec force à ce projet de loi." Ce n'est pas "en même temps", mais la veille, 19 septembre, qu'un tweet du Président affirmait que "de la grossesse aux 2 ans de votre enfant, il y a 1 000 jours", ce qui fait remonter, ont observé certains, le début de grossesse à 3 jours après fécondation (273 jours de grossesse + 365 + 365 = 1003).

Septembre, octobre et début novembre se passent à préparer le Centre Évangélique des 18 et 19 novembre et la sortie, à ce moment,

de notre brochure "Grossesse en péril", fruit d'un travail de romain de Régine (qui a fait la saisie) et Jean Pira. Cette brochure, éditée par le CLC, sera effectivement livrée au Centre Évangélique au jour dit par 7ici.

Le Centre Évangélique (CEIA) n'avait pu avoir lieu en 2018, du fait des déficits cumulés de Dammarie-les-Lys en 2016 et 2017. Le Conseil d'Administration avait mandaté votre président pour proposer sa collaboration. L'offre n'a pas eu de suite. Dès l'annonce du CEIA 2019 à l'espace Charenton, à Paris, nous avons décidé de "mettre le paquet" et avons pris toutes les options. Notre inscription a été enregistrée le 3 septembre. Nous avons coché la case "présentation d'un projet à la réunion d'information du mardi". C'était pour que le Pasteur Pira et Régine présentent "Grossesse en péril". Le 3 octobre, on nous demande de céder un mètre de stand, pour permettre à toutes les associations de s'inscrire. Nous le faisons de bon cœur.

Mais le 11 octobre, on nous signale l'afflux de demandes de "présentations de projet" à la réunion d'information, et la nécessité de "faire une sélection" par "catégories de projets". Nous pensions que, comme partout, c'était la

règle "premier inscrit, premier servi" qui s'appliquait. Mais bon, le pasteur Pira va rédiger l'argument de l'ACPERVIE pour cet étrange concours.

Du 22 au 25, nous recevons plusieurs réponses à notre "appel à compétences" de nos adhérents pour la maquette de présentation de l'ACPERVIE dans le catalogue du CEIA. En effet, la maquette que nous leur avons fournie il y a des années ne correspond pas à leurs impératifs techniques. Nous envoyons la maquette faite par Catherine Jehanno. Merci à tous ceux qui ont envoyé des projets.

Le 11 novembre, un courriel très doux nous informe que notre candidature à la présentation de notre projet n'est pas retenue "les nombreuses demandes reçues nous ont contraints de ne choisir qu'une seule association par secteur d'activité". Nous serons, promis, prioritaires la fois prochaine. Nous avons donc fait du porte-à-porte, ou plutôt du stand à stand pour présenter ce qui est bien une brochure innovante et qui manquait dans les églises pour contrer une cause d'avortement : l'irresponsabilité voire l'ignorance de trop de médecins. Les Associations Familiales Protestantes nous en prennent 5 et mettent la pub sur leur newsletter du 22 novembre. Une militante pro-vie résume notre action : "SUPER ! C'est un travail très intéressant et important. Il va nous aider à sauver des vies.

Les médecins ont si souvent réglé le problème en disant "Avortez... C'est plus SUR" (Principe de précaution, etc.)

"Je vais le diffuser auprès de mes écoutantes et modératrices". Marie Sentis.

J. Pira indique avoir vendu une cinquantaine de livres "Grossesse en péril". Les "Juifs pour

Jésus", qui lui en ont pris un, ont été désappointés par le contenu ; ils ont trouvé que le titre n'était pas en adéquation avec le contenu. J. Pira a retravaillé la vignette qui doit être envoyée par mail pour présenter le livre et favoriser sa propagation.

Pendant ce temps, le débat sur la bioéthique continue. Mme Constance Le Grip nous envoie un courriel le 8 novembre : elle a voté contre le projet de loi en première lecture le 15/10/19. Elle relève, entre autres vices : "la recherche sur les cellules souches embryonnaires pose éthiquement des problèmes de même nature que la recherche sur l'embryon, qualifié notamment par la jurisprudence européenne de 'personne humaine potentielle' puisque l'embryon dont sont issues les cellules est nécessairement détruit dans tous les cas."

Le 19/12/19, nous envoyons un courriel à tous les sénateurs pour pointer les vices du projet de loi. Mme Catherine Deroche nous répond en nous informant qu'une commission spéciale sera constituée pour examiner le texte. Elle en est vice-présidente (Lettre 197)

Le 23/01/20, émission sur France 2 : "Cet avortement que l'on m'a imposé". C'est le témoignage de 3 victimes de la mécanique abortive promue par l'État. Nous envoyons le lien à notre fichier. Réponse : "Merci pour le lien concernant l'émission sur les IVG forcées, c'était super intéressant d'avoir aussi le point de vue d'un homme. Et l'on entend bien dans son témoignage que le Planning Familial a induit la décision de sa jeune compagne. Je me sens tellement heureuse d'avoir accueilli ma belle Év..., même si mon âge et ma situation ne me permettraient pas forcément un accueil idéal. Quel plaisir de la voir aujourd'hui jeune

adulte poursuivant ses études de Droit, avec un adorable fiancé dans sa vie. I.B.Z."

NDLR : À cette occasion, nous avons relancé notre pétition "Pas d'avortement sous contrainte", sur Change.org

https://www.change.org/p/la-ministre-des-solidarit%C3%A9s-et-des-affaires-sociales-pas-d-avortements-sous-contrainte?recruiter=51431514&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition&utm_term=0c401c7bd5f44dccb972bb4be93ccc1f

Le 05/04/20, nous diffusons notre communiqué Rivotril. Le gouvernement a autorisé hors Autorisation de Mise sur le Marché (sic) l'utilisation de ce produit, y compris à domicile et dans les Ehpad, afin d'assister les patients en fin de vie. Le problème est que des patients sont refusés en réanimation sur simple consultation par téléphone, placés en fin de vie, et "aidés à mourir" (Lettre 198)

De toute urgence, alors que les hôpitaux sont chauffés à blanc par la suractivité liée au Covid, le gouvernement décide de brandir son projet de loi bioéthique. Du 29 juin au 2 juillet, les débats sont expédiés tambour battant par une majorité automatique et... 20 députés d'opposition. En vain, M. Hetzel a demandé le report des débats au mois de septembre. Mme Le Grip nous écrit à nouveau sa désillusion.

Nous lui répondons de suite : "...Nous pourrions nous contenter de souscrire à la déclaration de Monseigneur Aupetit (Figaro du 30 juin), tant elle insiste sur l'irrespect de l'embryon, personne humaine utilitaire et jetable, dans une société qui parle d'Égalité à tort et à travers. Mais comme "notre Dieu ne

se lasse pas de (nous) pardonner" (Esaïe 55), nous ne devons pas non plus nous lasser de témoigner.

Encore une fois, le déni de l'humanité de l'embryon permet toutes les dérives, que ce soit son élimination ou sa commercialisation. Ce déni vient de celui qui est meurtrier et menteur dès le commencement (Jean 8.44). On peut ensuite mettre en valeur des PMA plus ou moins acrobatiques qui permettent un 'projet parental' qui n'en est pas un, dans la mesure où elles ne répondent pas à une stérilité..." Dans la foulée, nous publions un communiqué :

Bioéthique, quelle urgence ?

À l'heure où une seconde vague de Covid menace d'aggraver encore la situation sanitaire, sociale et économique de notre pays, au risque de tout emporter, les Chrétiens Protestants et Évangéliques s'étonnent de la précipitation du gouvernement à faire voter une loi de bioéthique qui relève d'un monde ludique dont l'embryon humain est le jouet. Même s'il n'est pas nouveau, le déni de la vie humaine in utero est la source de toutes les dérives : élimination, expérimentation, commercialisation, grossesses ping-pong. Ce déni vient de celui qui est meurtrier et menteur dès le commencement (Jean 8.44). On peut ensuite mettre en valeur des PMA plus ou moins acrobatiques qui permettent un "projet parental" qui n'en est pas un, dans la mesure où elles ne répondent pas à une stérilité. Que penser de cette histoire d'ovule donné à sa compagne pour qu'elle accouche de l'enfant de la donneuse ? Qu'en pensera l'enfant ainsi manipulé?

Un sujet aussi sérieux que ce projet fourre-tout qui risque de mettre à bas notre société mérite

d'être au moins débattu sérieusement. Ce n'est pas qu'il manque des éléments de réflexion, accumulés depuis des mois, mais c'est la réflexion collective qui n'a pas eu lieu. Un vote immédiat serait une simple formalité accomplie par une majorité automatique digne de certains régimes.

Ce n'est certainement pas ce que veulent nos parlementaires, élus par nous, citoyens de ce pays, pour promouvoir le bien commun et en fixer les règles.

Pour le CA, Dr François Volff. (15/07/20).

Peu avant, le 13 juillet, le Pasteur Pira avait écrit au Président de la République.

Lecture de la lettre envoyée en son nom :

"Mon corps n'était point caché devant toi, lorsque j'ai été fait dans un lieu secret, tissé dans les profondeurs de la terre".

Monsieur le Président de la République,

Je m'adresse à vous avec toute ma considération pour les charges qui sont les vôtres.

La parole mise en exergue dit tout de l'inquiétude qui m'a saisi à l'ouï du projet de loi sur la bio éthique que l'Assemblée nationale examine ces jours-ci. Plusieurs dispositions de cette loi se présentent en totale transgression de respect de la vie humaine à sa conception.

Je vous rends attentif à ce fait, car je ne pense pas que vous n'ayez jamais émis une telle volonté de voir la nation française franchir les frontières du respect de l'ordre créationnel.

Monsieur le Président, la cohérence présente et future du peuple français vaut que vous mettiez de très fortes restrictions, d'une part aux ambitions de certains savants et/ou

industriels qui voudraient exploiter le matériau humain – selon eux – à leur profit, d'autre part aux rêves fallacieux de celles et de ceux qui en sont arrivés à ne penser les relations humaines – par conséquent, le droit qui y est associé – qu'en fonction de leurs propres désirs.

Je suis convaincu que vous saurez donner les instructions pour que cette protestation, qui est la mienne et celle de nombreux citoyens qui ne goûtent pas au tapage médiatique, mais qui sont profondément heurtés dans leur conscience, soit prise en compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma profonde considération et de mon vœu pour la réussite de votre mandat.

Le Président a répondu une lettre type... sur la PMA, alors qu'il s'agissait de la vie humaine dès sa conception. Après le vote pour la forme, le 1^{er} août à 3 heures 15 du matin, nous publions un autre communiqué :

Bio ? Éthique ?

Des avancées "sociétales" à la Prévert viennent d'être votées sous le qualificatif de "bioéthique". Il s'agit en effet d'une avancée vers une société qui n'est plus régie par des règles, soit naturelles, soit religieuses, ce qui est justement l'Éthique, mais par les désirs individuels de chacun, dont la responsabilité est diluée dans l'acceptation d'un groupe, d'une communauté. Encore que ce soit négociable.

Cette pensée magique est vieille comme l'humanité. Elle était seulement occultée par la révolution judéo-chrétienne, cible de toutes les attaques dans un monde qui redevient animiste.

Les Chrétiens Protestants et Évangéliques reconnaissent, en accord avec la biologie la plus élémentaire, que l'embryon humain est un être humain, et ce, pas au 3^{ème} jour, ni à 12 semaines, mais dès sa constitution par mariage des chromosomes du père et des chromosomes de la mère. Et cette "masse informe" évoquée dans le Psaume 139 par un roi David avant l'invention du microscope est appelée, au début de l'Évangile de Jean, "enfant de Dieu". Il ne peut donc être traité comme un objet, c'est à dire manipulé ou détruit.

C'est seulement à partir de ce principe qu'une loi Bioéthique humaine, responsable, solidaire, pourra aboutir à un renforcement du lien social au lieu de son explosion.

Pour le CA, Dr François Volff (01/08/20)

Une réponse : "Je tiens à vous remercier pour vos mails réguliers que je lis autant que je tâche de lire attentivement. Je suis sensible à cette question comme, je pense, tout le monde devrait l'être. C'est un sujet qui me touche très particulièrement.

Je déplore la position que prend notre gouvernement et les dérives dans lesquelles notre société a basculé !

Que Dieu bénisse votre travail, qu'il entende nos prières et qu'il sauve cette génération de cette pensée mensongère qui consiste à croire qu'elle peut être l'égal de Dieu pour choisir la vie ou la mort (de plus, celle d'un autre que soi). Que Dieu bénisse tous ces enfants qui vont bientôt naître parfois dans des contextes tellement contre nature."

B.B. Quimper.

Perspective :

Le confinement a supprimé toutes les

rencontres et manifestations programmées. Nous avons, comme d'autres, agi par internet. Nous espérons que le Centre Évangélique permettra une relance. S'il n'a pas lieu, il sera trop tard pour le relancer, mais je vous propose que nous préparions une rencontre, une Convergence Évangélique, qui le remplacera en 2021. Ce sera certainement plus modeste, nous ne louerons pas le Palais de Congrès comme en 1987. Nous n'inviterons pas nos partenaires européens. Nous nous concentrerons sur les moyens que les églises et associations chrétiennes peuvent mettre en commun, malgré leurs divergences.

Lecture du rapport financier (J. Volff)

Observations : les frais de Poste pour l'année 2019 sont assez élevés notamment à cause des expéditions des livres.

Les frais de téléphone correspondent à trois abonnements. Les Blanchard proposent de supprimer le leur, car ils ne reçoivent aucun appel pour le SAFE.

Les abonnements ne couvrent pas les frais de la lettre de l'ACPERVIE. Devrait-on cesser l'expédition de la Lettre aux personnes qui ne cotisent pas ? Réponse : l'expédition est arrêtée après trois ans de non-paiement. Une partie des dons reçus permet de pallier le déficit des abonnements.

La partie "loyers" est élevée, car l'ACPERVIE avait choisi de payer le prix fort pour montrer son soutien au Centre Évangélique. N'ayant pas été soutenue en retour (privée de présenter "Grossesse en péril" à la réunion d'information), elle a pour le salon de 2020 pris le minimum d'options (stand plus petit notamment).

La partie "impression" comprend l'impression

du livre "Grossesse en péril".

Votes :

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est approuvé par 36 voix pour et six abstentions.

Élection : M. Ubeaud est réélu à l'unanimité. À noter qu'Isabelle Esposito est mentionnée dans un des bulletins de vote (et recueille ainsi cinq voix).

Châtenay-Malabry, 29 août 2020.

RÉFLEXION SUR LE COVID19 ET RESPECT DE LA VIE

Avec le virus covid19, le gouvernement, au travers des centres hospitaliers et des Ehpad, a rogné au moins sur deux aspects du respect de la vie : pour la femme enceinte qui veut avorter, il a augmenté de deux semaines L'IVG médicamenteuse et pour la fin de vie on a permis l'utilisation du Rivotril en sédation, en dehors de structures adaptées aux soins palliatifs, dans les Ehpad et même dans les hôpitaux.

Pour l'instant l'info ne sort pas au grand jour, mais seulement dans certains médias.

Quid des familles à ce niveau-là ! Comment les familles vont pouvoir faire leur deuil quand elles n'ont même pas pu avoir des renseignements seulement sur l'état de santé de leurs parents, de leurs grands-parents ? Elles n'ont même pas eu la possibilité de choisir de changer les aînés de lieu de vie avant le confinement. Il y en a qui ont été sortis des EHPAD, à juste titre, et qui ne sont pas morts. Tout le monde n'est pas mort dans les Ehpad non plus, mais il y a comme une chape de plomb sur ces situations et l'ampleur des décès

et des stratégies adoptées. Même constat avec le nombre de malades et de décès chez les soignants. On a entendu parler de quelques médecins malheureusement, mais peu des infirmières, des ASH, des kinés et des AS qui sont morts ! Sur Internet 1 600 soignants décédés.

Et aussi toutes les atteintes au secret médical.

Le troisième aspect : c'est tout ce qui est déontologie médicale : respect du secret médical, diffusion des informations médicales à des organismes divers et variés et non demande de consentement préalable pour l'acceptation de soins par exemple.

Ce n'est pas stricto sensu de notre fait associatif, mais ça peut faire l'objet d'un texte. Vous dites : "mais moi je n'ai personne qui avorte dans mon église". Oui, mais maintenant il n'y a plus besoin de téléphoner au pasteur, car on a 15 jours de plus pour avorter seule dans son coin, et mon père, mon grand-père dans l'Ehpad, comment est-il mort ? C'est le médecin qui s'en est occupé, mais parfois il ne s'est même pas déplacé. Il a envoyé son ordonnance par fax ou par email. L'infirmière ou l'As qui est dans l'Ehpad lui a donné de l'oxygène, 2 ou 3 comprimés de sédatif et puis voilà : bien sûr selon des protocoles établis à l'avance et plus ou moins bien suivis. Où sont les surveillances de ces protocoles ? Qui va, le gouvernement ou un organisme public comme la haute autorité de santé, faire une enquête a posteriori pour savoir les conditions du décès de ces personnes âgées. Les pasteurs ne peuvent plus dire, comme il y a des années, ça ne nous concerne pas. Mais oui cela vous concerne, car le virus qui entraîne parfois la mort vous atteint et vous n'êtes pas préparé à ces situations. Cette situation s'est aggravée du fait du

confinement. D'autant plus qu'il y a eu le confinement qui a interdit les visites en Ehpad.

Quand on a vu le témoignage touchant de monsieur Peterschmidt, très ému de ce qu'il a vécu et avec raison parce que je n'aurais pas voulu vivre ce qu'il a vécu. J'ai aussi entendu d'autres témoignages du même style. Maintenant, comment vont-ils se situer par rapport à l'accueil du grand âge dans leur communauté ? Le manque d'information, d'outils face aux structures de soins ou d'hébergement entraîne une acceptation de leur parole et une passivité face aux différentes structures qui est parfois préjudiciable à la personne soignée ou âgée. Il y a une prudence plus importante du monde médical, du monde hospitalier ou administratif quand les familles ont une connaissance de leurs droits. Quand on est ignorant, on fait confiance et malheureusement voilà, la confiance est parfois mise à mal. Je ne dis pas que les soignants sont fautifs : ils étaient débordés, ils ont fait ce qu'ils ont pu. Mais le gouvernement qu'est ce qu'il a fait ? Nous ne sommes pas le pays le plus mal loti dans ce domaine heureusement.

Notre place, notre rôle, en tant qu'association, n'est pas un rôle du passé, sur la loi Veil de 1975, mais c'est un rôle présent : quid du suivi de ces femmes qui ont pris leurs médicaments abortifs 15 jours plus tard ? Comment ont-elles été suivies ? Comment ont-elles été écoutées ? Par téléconsultation ? Ils ont rallongé le délai de 12 à 14 semaines en cas de détresse psychologique. Alors que l'avortement se voulait un droit et que l'état disait qu'il n'y a pas de séquelles psychologiques. Donc avant 12 semaines il n'y a pas de détresse, mais entre 12 et 14 semaines

la femme est subitement et systématiquement en détresse psychologique et cela justifie alors l'avortement parce que c'est une détresse. Quand on veut faire "avalé la pilule", on trouve souvent un argument permissif sans problème qui arrange surtout les avorteurs. Effectivement quand tu veux avorter tu dis qu'il y a détresse c'est aussi simple que cela. Alors que c'était devenu un droit jusqu'à 12 semaines et là une détresse après 12 semaines, alors il faut savoir.

Pour l'avortement médicamenteux le plus grave ce n'est pas qu'ils aient allongé le délai de 5 à 7 semaines, quoi que, mais qu'ils l'aient permis à domicile. La personne se fait envoyer des comprimés et les prend à domicile en toute indépendance. Même si le géniteur est là et qu'il peut faire pression : "Tu vas les prendre ou je te casse la figure". Les violences conjugales sont là aussi. À domicile n'importe quelle pression est possible. Que les pasteurs prennent conscience de ces dérives, ces transgressions de la loi pourtant acceptée et pas remise en cause depuis des années.

Ne pensez-vous pas que c'est de notre rôle de parler, d'informer, de soutenir les femmes confrontées à une grossesse supposée non désirée ? Le silence est alors complice, car l'omission en sachant est grave.

Apport de l'ACPERVIE aux églises

Nous suggérons la mise en place d'une cellule de veille dans votre assemblée pour gérer une situation face à un hôpital ou un service Ehpad ou une maison de retraite. Que l'on puisse avoir du répondant, qu'on puisse envoyer quelqu'un qui va aider la personne admise à bien être prise en charge. Pourquoi à

Mulhouse ont-ils fait un rectificatif face aux mauvaises infos, aux fausses informations qu'on a pu colporter sur eux sans prendre la peine de vérifier les sources ou d'enquêter sérieusement ? Dans cette situation, ils ne sont pas restés dans le silence, le mutisme dans un statut de victime : nous sommes persécutés et nous acceptons. Non, ils se sont bougés. On ne peut pas rester comme cela à se laisser mettre au banc de la ville, de la France. Ils ont réagi face aux fausses accusations, aux fausses informations, pour au moins dire donner leur vision, un regard sur le déroulement de la propagation du covid 19.

Quand une femme avorte en douce dans une église, on ne veut pas le savoir. On se cache. Il y a comme un voile pudique.

La parole reste muette, car dire est plus pénalisant, plus destructeur leur semble-t-il que la libération de celle-ci. Nous pouvons rapprocher ces situations de silence au déni, à la non-existence de faits graves comme les abus sexuels.

Michel Ubeaud.

TRUC-SOS

Je prends des antidépresseurs (mise à jour Lettre 76)

Une dépression maternelle non traitée peut entraîner des conséquences non négligeables pour la femme et le fœtus. Comme tous les antidépresseurs passent la barrière placentaire, environ 30% des nouveau-nés exposés in utero souffrent de syndrome de sevrage néonatal, qui est le plus souvent bénin, et évolue favorablement sous surveillance. S'il n'y a pas de contre-indication absolue à la prise d'antidépresseur durant la grossesse, ceux-ci ne

doivent en revanche pas être interrompus brutalement sous peine d'augmenter le risque d'un effet rebond (rechute).

D'après des données de l'Assurance Maladie de 2009 à 2014, sur l'ensemble de la période évaluée, 41 722 femmes ont accouché. Parmi elles, 760 étaient sous antidépresseur, 6 mois au moins avant leur grossesse. Au global, trois trajectoires ont été décrites par les auteurs : 55,8% des femmes traitées ont arrêté leur traitement antidépresseur durant le premier trimestre et ne l'ont pas repris durant la période de l'étude (6 mois après accouchement), 20,4% l'ont arrêté durant au moins 3 mois durant la grossesse et l'ont repris après l'accouchement, et 23,8% l'ont maintenu durant toute la grossesse.

Par rapport à un arrêt total de l'antidépresseur, un nombre plus important de complications obstétricales et fœtales (accouchement prématuré, anomalie du rythme cardiaque chez le fœtus, hémorragie post-partum,...) a été constaté lorsque le traitement antidépresseur était maintenu ou suspendu seulement partiellement durant la grossesse.

Une forte augmentation des prescriptions d'anxiolytiques a été constatée chez les femmes qui ont arrêté subitement et momentanément leur traitement durant 3 mois ou plus.

(Cabillot A & al. Br J Clin Pharmacol 4 août 2020, résumé Nathalie Barrès dans Univadis, 28/08/20)

DÉCÈS DU DR DICKÈS

Militant pro-vie, il est décédé le 28 août. Il avait été un des rares à réagir, avec "Droit de

naître", à un rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) du 22/10/19, qui prévoyait déjà l'avortement jusqu'à la naissance pour raisons socio-économiques, ce qui a été voté le 1^{er} août 2020, par un amendement glissé in extremis dans le projet de loi "Bioéthique", en deuxième lecture, par une poignée de députés. Pour faire court, voilà le résumé du rapport :

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2019/FI25_droits_sexuels_reproductifs.pdf

COMMENTAIRE DU DR DICKÈS

Le premier État américain a adopté ce qui n'est ni plus ni moins qu'un infanticide à été celui de New York ; et quatre États ont suivi. Certains d'entre eux interdisent de tuer les chatons à la naissance, mais autorisent de tuer les enfants si à la suite d'un avortement raté l'enfant est vivant. La prochaine élection présidentielle va se jouer là-dessus dans ce pays. C'est l'horreur absolue.

Les accouchements ont été une partie de ma vie professionnelle. Imagine le spectacle ; l'enfant commence à arriver ; on voit ses petits cheveux ; et d'un seul coup la mère décide "d'avorter". Il va falloir tuer ce petit être en enfonçant un trocart au niveau de la fontanelle pour le tuer ; et ensuite l'extraire agonisant.

Voilà comment cela se passe.

Le Cese est le cimetière des politiciens battus et des grands chefs d'industrie éliminés. Ce sont des gens sans foi ni loi et sont hypernoyautés par la FM. À l'époque, Delevoye qui le présidait avait mis à la poubelle une pétition d'un million et demi de personne opposé au mariage homo.

Bref, l'idée est lancée et on va habituer les

esprits à ces infanticides"

AVORTEMENT JUSQU'À LA NAISSANCE. LE PCD DIT : NON !

Pour faire écho à la déclaration du Dr Dickès, après le vote de la loi "Bioéthique (?)" où avait été glissé in extremis l'amendement sur l'avortement jusqu'au terme, Jean-Frédéric Poisson, Président du Parti Chrétien Démocrate, a déclaré : "En pleine nuit au début du mois d'août, une poignée de députés présents dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale a voté un amendement autorisant, pour motif psychosocial, l'avortement jusqu'au terme de la grossesse ! C'est l'une des attaques les plus graves contre le respect de la Vie humaine que la France ait connue. Jamais un Gouvernement n'était allé aussi loin.

Plutôt que d'inventer et développer des dispositifs d'aide et d'accompagnement aux femmes en détresse qui attendent un enfant, la majorité... et le Gouvernement ont préféré anéantir, à terme, des milliers de vies humaines innocentes. Et cela dans le prolongement des lois successives attaquant la dignité et l'intégrité de toute personne humaine, la famille et le mariage, que les décideurs politiques toutes tendances confondues ont fait passer depuis la légalisation de l'avortement au nom du 'progrès'. Cette culture de mort omniprésente est inacceptable !

À ce point de volonté destructrice et de négation de la dignité humaine, la France doit se réveiller face à l'idéologie dominante chez nos gouvernants. Il y a urgence ! Il y vraiment urgence !...

...Un projet de redressement de notre pays est

possible, avec du travail et de la persévérance, avec la défense de la dignité humaine comme boussole. Il permettra de redonner espoir et enthousiasme aux Français..."

(26/08/2020)

CHRIST POUR DÉMOCRATES, OU DÉMOCRATES POUR CHRIST ?

Un Démocrate du Tennessee, pro-vie de longue date, est candidat à sa réélection en tant qu'indépendant cet automne, après que le parti l'ait expulsé parce qu'il pense que les bébés à naître méritent le droit à la vie.

Le représentant d'État John DeBerry siège à l'Assemblée Législative du Tennessee depuis 1994. Pasteur de l'Église du Christ et ardent défenseur de la vie, il a déclaré à l'agence de presse catholique qu'il ne cesserait pas de travailler pour protéger les enfants à naître, même si son propre parti s'est retourné contre lui.

Selon le rapport, le comité exécutif du Parti Démocrate du Tennessee a retiré le nom de DeBerry des candidats aux primaires en avril, parce qu'il est pro-vie.

"Ils ont dit que je ne représentais pas les valeurs du Parti démocrate", a-t-il déclaré à CNA. Il était l'un des rares démocrates à avoir voté pour la loi "Battement de cœur" du Tennessee, qui interdit les avortements une fois que le rythme cardiaque d'un bébé à naître est détectable. La loi a été adoptée par la législature de l'État en juin, mais un tribunal l'a déjà bloquée.

"Mon travail à Nashville en tant que législateur n'est rien de plus qu'une extension de mon travail en tant qu'enfant de Dieu, en tant que chrétien", a déclaré DeBerry. "Et je

prends à cœur Éphésiens chapitre 6, 'Nous ne luttons pas contre la chair et le sang'. Les gens ne sont pas nos ennemis, mais il y a ceux qui font des lois qui blasphèment la loi de Dieu." Récemment, il s'est joint à plus de 100 autres dirigeants démocrates pour exhorter le Parti Démocrate à cesser d'être aussi extrême sur l'avortement. La plate-forme du parti soutient les avortements sans restriction ainsi que le financement des avortements par les contribuables via Medicaid et d'autres programmes fédéraux. La lettre ouverte, portée par Democrats for Life of America, a appelé le parti "à reconnaître la dignité humaine inviolable de l'enfant, avant et après la naissance". "Nous vous exhortons à rejeter un test schibolet sur les personnes de foi pro-vie cherchant une responsabilité au sein du Parti démocrate», ont-ils déclaré. Au lieu de cela, les chefs du parti semblent faire le contraire. L'un des derniers démocrates pro-vie à la Chambre des États-Unis, Dan Lipinski, a récemment perdu son siège après qu'un certain nombre de chefs du parti aient soutenu son principal adversaire, une femme qui soutient les avortements sans restriction et veut forcer les contribuables à les financer... DeBerry a déclaré que la direction du Parti démocrate excluait les pro-vie au détriment du parti. "C'est une honte qu'ils aient remis toutes les questions morales, spirituelles, sociales et conservatrices sur un plateau d'argent aux républicains et aient dit que nous ne voulons rien à voir avec eux", a-t-il déclaré.

(LifeNews, 04/09/2020)

Contacts ACPERVIE

*www.acpervie-sos-maternite.org
<http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf>
webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org*

Par TÉLÉPHONE ou COURRIER

- Fondatrice :** † **Mme Lucie Olivier**
- Président :** **Dr François Volff**
ACPERVIE, 1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE
Tél : 01 34 72 87 67
Email : francois.volff@free.fr
- Vice-Président :** **M. Michel Ubeaud délégué pour la PACA et chargé du site internet :** webmaster@acpervie-sos-maternite.org
webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org
- Secrétaire :** **Mlle M. Ludwig**
- Secrétaire adjoint :** **M. le Pasteur Jean-Pierre Blanchard**
- Trésorière :** **Mme Jacoba Volff**
- Membres du C.A. :** **M. le Pasteur J. Pira (délégué pour le Nord Pas-de-Calais, jean.pira@dbmail.com)**
Délégué au CNEF)
-

Chargées de SOS-MATERNITE Service d'Aide aux Femmes Enceintes

SAFE 33	Bordeaux (Gironde)	01.34.72.87.67
SAFE 64	Bayonne	01.34.72.87.67
SAFE 91	Essonne	06.56.74.18.46
SOS - Femmes Enceintes Ernolsheim (Bas-Rhin)		03.88.56.33.88
Antennes amies :		
SOS - Femmes enceintes en difficulté Valence (Drôme)		06.67.86.06.31

TALON A RENVOYER A :

L'ACPERVIE - SOS MATERNITÉ, 1 Hameau des Loges 95670 MARLY LA VILLE

Mme / Mlle / M. Nom : Prénom : Date : / /
Adresse :
Code postal : Ville : Signature :
Date naissance : / / Profession :
Email :@.....

- Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE
- Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul Seigneur et Sauveur et j'adhère à l'Association
- Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes (<25 ans) : 5 €
- Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de l'ACPERVIE 12,00€
- Abonnement par courriel seul 8,00€
- Cotisation + abonnement à la LETTRE de l'ACPERVIE 20,00€
- Je m'intéresse à la mise en place d'un S.A.F.E. et souhaite entrer en contact
- Je verse en outre un don ponctuel de €, régulier de €

VEUILLEZ M'ADRESSER (prix port compris, sauf mention)

- Livre(s) "Oui à la vie" (accueillir les enfants à naître et leur mère), 133 pages 12,00€
- Livre(s) Le traumatisme post avortement, Dr F. Allard et J-R Froppio 19,20€
- Livre(s) Une saison pour guérir, L Freed et P-Y Salazar, 242 pages 13,80€
- Livre(s) Ton prodigieux départ dans la vie, les 9 mois in utero en 34 pages (photos, textes, dessins).
Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida 13,20€
- Livre(s) Fin de vie - Dr Jean-Yves Comelli, 41 pages(Sur stand uniquement)
- Livre(s) Le livre blanc de l'avortement 10,20€
- Livre(s) Le Syndrome Post Avortement, Dr. Volff, Version médicale, papier 3,20€
- Livre(s) Lois Veil-Aubry sur l'avortement sur site www.gouv.fr
- Brochure(s) Aime la vie, défends-là, Réponse aux questions/problèmes des jeunes 7,20€
- Brochure(s) Ma chance d'exister, brochure avec photos couleurs 5,20€
- Vidéo(s) La vie humaine, la première merveille (DVD, 26 minutes) 11,60€
- Vidéo(s) La vie est en nous (DVD, 22 minutes) 6,60€
- Vidéo(s) Le cri silencieux (sur Internet, plusieurs langues)
- Vidéo(s) October baby (DVD, 109 minutes, plusieurs langues) 22,40€
- Vidéo(s) La vie après. Post avortement, Témoignages (DVD, 50 minutes) 11,60€
- Objet(s) Foetus 10 semaines, plastique rose (quantités : nous consulter) 3,90€
- Objet(s) Petits pieds (insigne) 3,60€
- Nouveau : Grossesse en péril. 31 cas avec index 64 pages (frais d'envoi : 1,60€) 3,00€

NB: Les tarifs ont été réévalués en fonction des coûts, en particulier postaux.

Certains tarifs postaux peuvent être voisins du coût au stand.

Ci-joint mon règlement à l'ordre de l'ACPERVIE